

# LES APPORTS ESSENTIELS DU SÉNAT : PROTÉGER LES RESSOURCES, CONTRÔLER L'EXÉCUTION

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Le texte de la loi de programmation militaire définitivement adopté garde de très nombreux apports du Sénat.



*Les amendements du Sénat ont sauvé les ressources des armées, en refusant en particulier d'y inclure le financement du futur service national universel. Bien évidemment, compte tenu de la courbe des dépenses, concentrées en fin de période, c'est surtout pour l'exécution de cette LPM que le Sénat sera extrêmement vigilant.*

**Christian CAMBON (Les Républicains, Val-de-Marne)**

Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et rapporteur du projet de loi

# 1 SÉCURISER LES RESSOURCES DE LA DÉFENSE



Grâce au Sénat, la loi de programmation militaire comporte une clause de sauvegarde en cas de **hausse des cours du pétrole**.

Le Sénat a protégé les ressources de la LPM par rapport à un éventuel **service national universel**, afin qu'il ne soit financé, **ni en crédits, ni en personnels, ni en infrastructures**, par les ressources de la programmation militaire.

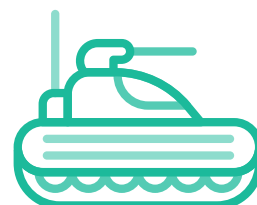
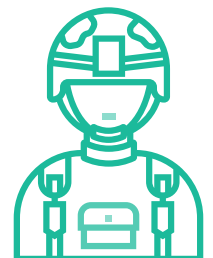
Article 3 de la LPM, issu de la rédaction du Sénat

*« Ces ressources ne comprennent pas l'éventuel financement d'un service national universel : celui-ci aura un financement ad hoc qui ne viendra en rien impacter la programmation militaire ».*

Le Sénat a prévu la prise en compte dans la trajectoire de ressources, lors de l'actualisation de la LPM en 2021, des conséquences des décisions des **sommets de l'OTAN** et des **contrats d'exportation** qui auront des impacts en termes de soutien à l'exportation « SOUTEX ». En 2015, près de 300 millions d'euros sont ainsi restés à la charge des armées, dont 200 millions d'euros de dépenses indirectes inhérentes aux prélèvements de matériels.

Sur les OPEX, le Sénat a inclus le titre 5 dans le périmètre du coût des OPEX pour tenir compte de **l'usure accélérée** du matériel en opérations. Le Sénat a également limité à hauteur de **sa part dans le budget général** l'éventuelle contribution du ministère des armées aux surcoûts OPEX résiduels financés de façon interministérielle (hors circonstances exceptionnelles).

Enfin, le Sénat a fixé le principe d'un **retour intégral aux armées des produits immobiliers** (500 millions d'euros de ressources issues de cessions sont attendus sur la programmation).





## 2 RENFORCER LE VOLET « À HAUTEUR D'HOMME »

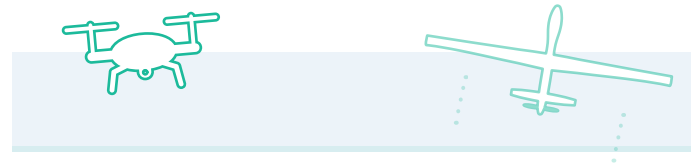
Cette LPM qui s'affiche « à hauteur d'homme » ne prévoyait guère d'amélioration sur le plan du **logement des militaires**, enjeu crucial pour le soldat et sa famille, en particulier pour Sentinelle (il manque 400 logements en région parisienne pour Sentinelle, et 410 logements pour les cadres célibataires géographiques). Pire, la vente à bas prix du patrimoine prestigieux des armées à Paris continue. Pour mettre fin à cette situation, le Sénat a prévu que, dans les zones tendues, la décote « Duflot » ne serait applicable aux ventes des immeubles des armées que si 75 % des logements sociaux étaient susceptibles d'être réservés aux militaires ; **ceci pour éviter que le ministère des armées ne voie son**

**patrimoine cédé, sans pouvoir bénéficier en retour ni des produits de cession ni de capacités de logement supplémentaires pour ses personnels.**

Le Sénat a en outre prévu la fourniture d'uniformes adaptés aux femmes enceintes qui le souhaitent, d'ici 2022. Le Sénat a insisté sur la nécessité de protéger les militaires contre les traumatismes **sonores** et de prendre en compte la gravité des blessures psychiques. Le Sénat a prôné la diversification des **modes de garde d'enfants** proposés aux militaires, notamment avec des horaires atypiques. Il a également veillé à garantir les effectifs du **Service de santé des armées (SSA)**.

## 3 RENDRE PLUS AGILES LES PROCESSUS D'ACQUISITION POUR MIEUX INTÉGRER L'INNOVATION

Le Sénat a assoupli le cadre juridique des **achats d'équipement** pour diffuser l'innovation, de plus en plus issue du civil. Le texte du Sénat renforce la possibilité de marchés de gré à gré pour faciliter



l'intégration de l'innovation au bénéfice des forces armées ; ce sera une impulsion de plus pour le chantier de la réforme de la DGA en vue d'une « **boucle courte** » **entre innovation et acquisition.**

## 4 PROTÉGER LES DROITS DES PENSIONNÉS ET DES INVALIDES DE GUERRE

Le Sénat a réintroduit, à l'article 32, au sein du contentieux administratif, des spécificités caractérisant aujourd'hui des formations de jugement actuelles, pour un meilleur exercice du droit à réparation.

## 5 ASSOULIR LES INCOMPATIBILITÉS POUR LES MILITAIRES EN ACTIVITÉ ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

S'agissant des communautés de communes, le Sénat a porté à 25 000 habitants, au lieu de 15 000, le plafond au-dessus duquel les militaires en activité ne pourront pas être conseillers communautaires.

## 6 FAVORISER L'ENGAGEMENT DANS LA RÉSERVE

Le Sénat a supprimé les conditions d'âge restreignant l'accès aux préparations militaires et a prévu la possibilité pour un salarié de donner des jours de congé à un collègue réserviste. Le Sénat a mieux concilié les contraintes des réservistes et des entreprises à l'article 10 bis et insisté sur l'employabilité des réservistes au sein des forces.

## 7 ACCROÎTRE LE POUVOIR DE CONTRÔLE DU PARLEMENT

Outre l'instauration d'un « point de contrôle » dans la programmation en 2021, et la précision apportée à la trajectoire de crédits des études amont, le Sénat a renforcé les pouvoirs de contrôle de l'exécution de la programmation budgétaire par le Parlement.

Il s'est donné les moyens de suivre la remontée en puissance de la préparation opérationnelle des forces et de la disponibilité technique opérationnelle des matériels.

Ces nombreux apports du Sénat ont été conservés dans le texte qui sera définitivement adopté par le Parlement le 28 juin 2018.

### Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

[www.senat.fr/commission/etr/index.html](http://www.senat.fr/commission/etr/index.html)



**Christian CAMBON**

Président de la commission,  
rapporteur du projet de loi



**Cédric PERRIN**

Équipement  
des forces (P146)



**Hélène CONWAY-MOURET**

Équipement  
des forces (P146)



**Joël GUERRIAU**

Soutien de la politique  
de défense (P212)



**Gilbert ROGER**

Soutien de la politique  
de défense (P212)



**Jean-Marie BOCKEL**

Préparation et  
emploi des forces (P178)



**Christine PRUNAUD**

Préparation et  
emploi des forces (P178)



**Pascal ALLIZARD**

Environnement  
et prospective de  
défense (P144)



**Michel BOUTANT**

Environnement  
et prospective de  
défense (P144)



**Olivier CADIC**

Cyberdéfense (P129)



**Rachel MAZUIR**

Cyberdéfense (P129)